



Séminaire des responsables d'unité territoriale et de production de l'ONF 18 septembre 2012

Discours de Jean-Claude Monin

Mesdames, Messieurs, chers amis,
Monsieur le président, cher Hervé,

Le rapport que tu as remis au Président de la République, voici maintenant deux ans, soulignait la nécessité pour l'Office National des forêts de consolider la **confiance** légitime avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Et c'est bien de confiance mais aussi de son corollaire, c'est-à-dire de responsabilité, dont je voudrais dire quelques mots aujourd'hui.

La confiance à l'égard de l'Office National des Forêts, la Fédération Nationale des communes forestières en a fait la démonstration en signant le contrat d'objectifs et de performance 2012 – 2016.

Les communes le manifestent au quotidien en passant chaque année commande d'environ 70 millions de travaux à l'ONF.

La FNCOFOR s'est engagée de manière responsable dans le cadre du contrat et le courrier que t'a adressé le Président de la République conforte notre choix. Il confirme « le régime forestier et la pérennité du service public assuré par l'ONF, opérateur unique intervenant sur l'ensemble du territoire national ».

Mais au-delà de la réaffirmation de choix politiques qui sont à nos yeux essentiels, il nous faut, vous et nous, rendre opérationnel le contrat de confiance que nous avons passé.

1 – Indiquer avec toute la clarté nécessaire que la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts publiques constitue la mission première de l'ONF.

C'est la justification de l'existence même de l'établissement.

Sur ce point nous sommes en accord complet avec Patrick FALCONE, le conseiller du ministre qui a réaffirmé lors de notre assemblée générale que « c'est la vocation première et privilégiée de l'établissement public de gérer la forêt publique ».

C'est aussi ce qui ressort de l'audit socio-organisationnel dont Hervé GAYMARD a été à l'initiative : « la mission première de l'ONF – la gestion durable de la forêt publique – doit être réaffirmée ».

Il est de notre responsabilité vis-à-vis des communes forestières adhérentes à notre fédération que ce choix soit bien partagé par la direction de l'établissement.

2 – Stabiliser le maillage territorial

Parvenir à un maillage territorial stabilisé à l'horizon 2016 constituait l'une des préconisations essentielles du rapport d'Hervé GAYMARD.

Le maillage territorial des agents patrimoniaux doit permettre de répondre aux attentes des élus telles que décrites dans la charte de la forêt communale.

Le contrat prévoit une nouvelle diminution des effectifs de près de 700 salariés au cours de la période 2012 – 2016. C'est un chiffre très élevé compte-tenu de la réduction très importante des personnels au cours des dix dernières années.

Mais en même temps, le contrat nous préserve de réductions encore plus fortes au vu de ce qui est demandé par l'Etat aux administrations publiques et aux opérateurs de l'Etat.

Nous souhaitons parvenir rapidement à l'établissement de ce maillage territorial. Cela nous était promis pour le printemps, puis pour l'automne. J'ai cru comprendre que ce ne serait pas avant le début 2013 que nous parviendrons à l'établir.

La Fédération des communes forestières revendique que ses unions régionales et ses associations départementales soient pleinement associées à l'établissement du maillage territorial.

Il ne saurait être question de se contenter d'avaliser ce qui a d'ores et déjà été préparé par les Directeurs territoriaux et les Directeurs d'Agence sans qu'ait été discuté le bien fondé des décisions qui seront prises.

3 – Respecter l'économie globale du contrat

Lors de notre congrès, le 1^{er} septembre dernier, Patrick FALCONE, conseiller du ministre Stéphane LE FOLL nous a assuré que « le contrat qui a été signé entre l'Etat, l'ONF et les communes forestières s'applique et s'appliquera, l'Etat tiendra ses engagements ».

Lors de la négociation du contrat, les communes forestières ont dû consentir au paiement d'une contribution nouvelle de 2 euros par hectare de forêt gérée. L'avis à payer parviendra en mairie dans les prochaines semaines. Pour beaucoup de communes cela constituera une charge nouvelle significative.

Il est de notre responsabilité de vérifier que cette charge nouvelle ne sera pas accompagnée d'un service réduit rendu aux communes.

En contrepartie de la gestion des forêts des collectivités, l'ONF perçoit annuellement environ 160 millions d'euros qui se décomposent comme suit :

- 120 millions au titre du versement compensateur
- 20 à 25 millions au titre des frais de garderie
- 15 millions d'euros correspondant à la part de subvention complémentaire de l'Etat venant en compensation partielle du CAS pension
- 5 millions correspondant à la nouvelle contribution de 2 euros par hectare.

Cette somme est stable sur la durée du contrat, à la réserve près d'une variation du montant des frais de garderie liés principalement aux recettes des ventes de bois.

Si l'on ajoute à ces 160 millions d'euros, les 70 millions de travaux commandés par les communes à l'établissement, c'est le tiers des ressources de l'ONF qui trouve son origine dans la gestion des forêts des collectivités.

Lors de la signature du contrat, nous avons fait confiance à l'ONF pour qu'il gère les forêts des collectivités pour cette somme et selon les prescriptions de la charte de la forêt communale à laquelle il est fait explicitement référence dans le texte du contrat.

Si l'ONF n'était pas en capacité d'assurer la gestion des forêts de nos communes dans les conditions figurant dans le contrat, il serait de la responsabilité de la Fédération Nationale des communes forestières de le dire très clairement et d'en tirer d'éventuelles conséquences.

Je me refuse à dérouler un inventaire à la Prévert sur ce qu'il conviendrait de faire ou de ne pas faire sur de nombreux sujets qui vous préoccupent légitimement.

Mon rôle n'est pas de me substituer en quoi que ce soit à votre Directeur Général.

Pascal VINE a voulu renforcer le partenariat entre les communes forestières et l'ONF. Une confiance mutuelle s'est établie entre nous et entre nos équipes qui s'est traduite par une gouvernance plus collaborative. Je l'en remercie et je souhaite que nous continuions sur cette voie.

Je ne dissimulerai cependant pas ma préoccupation eu égard au climat social tel qu'il ressort de l'audit socio-organisationnel. Retrouver la confiance des personnels me semble être un impératif et ce n'est pas le Directeur Général seul qui pourra y parvenir. L'encadrement intermédiaire, vous, êtes directement concernés. Je n'ai pas de conseils à donner mais je sais seulement qu'une entreprise dans laquelle la confiance n'existe pas se trouve très menacée.

Les informations qui me parviennent sur les perspectives financières de l'établissement sont elles aussi inquiétantes. Prétendre que tout ce qui a été fait jusqu'à présent était très bien et qu'il faut continuer n'est peut-être pas suffisant. Ne convient-il pas d'entamer une réflexion approfondie sur le rôle et les missions de l'établissement public ONF et sur les moyens qui devraient être les siens ?

Mes chers amis,

Je ne voudrais pas terminer sur une note pessimiste, je voudrais au contraire souligner des motifs d'espérance :

- La qualité et le savoir-faire des personnels
- Le soutien affirmé de l'Etat
- L'appui constant des communes forestières

Malgré ses contraintes, soyez en persuadés, le contrat constitue une chance pour l'Office, peut-être la dernière.

Alors ne la gaspillons pas, ne cédon pas au pessimisme et à la fatalité.

Responsables d'unités territoriales et responsables d'unités de production vous avez un rôle essentiel à jouer dans la dynamisation des équipes et leur motivation.

Les maires sont conscients des difficultés qui sont les vôtres mais ils attendent que les missions soient remplies.

Nous vous renouvelons notre confiance mais personne ne doit douter que nous saurons toujours assumer nos responsabilités.

Jean-Claude MONIN